

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## 1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

ANTILACTIS BIOCANINA 20 MG COMPRIMES PELLICULES POUR CHIENS ET CHATS

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un comprimé pelliculé de 200 mg contient :

### **Substance(s) active(s) :**

Aminophylline..... 20  
mg

### **Excipient(s) :**

| Composition qualitative en excipients et autres composants |
|------------------------------------------------------------|
| <u>Noyau :</u>                                             |
| Extrait sec de Cascara                                     |
| Nébulisat de piloselle                                     |
| Sauge (extrait de)                                         |
| Lactose monohydraté                                        |
| Silice colloïdale hydratée                                 |
| Talc                                                       |
| Stéarate de magnésium                                      |
| Silice colloïdale anhydre                                  |
| Hydrogénophosphate de calcium dihydraté                    |
| Povidone                                                   |
| Croscarmellose sodique                                     |

|                       |
|-----------------------|
| <u>Pelliculage :</u>  |
| Sépisperse K1009 bleu |
| Hypromellose          |
| Phtalate de diéthyle  |

Comprimé pelliculé, de couleur bleue.

### **3. INFORMATIONS CLINIQUES**

#### **3.1 Espèces cibles**

Chien et chat.

#### **3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible**

Tarissement non hormonal de la sécrétion lactée chez les chiennes et les chattes.

#### **3.3 Contre-indications**

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

#### **3.4 Mises en garde particulières**

Aucune.

#### **3.5 Précautions particulières d'emploi**

##### **Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles**

Parallèlement au traitement médical, il est recommandé d'imposer un régime : diète complète pendant un jour, puis diète hydrique pendant 48 heures, puis régime pendant 10 jours (ration habituelle divisée par deux, en complétant avec des légumes verts).

On ne doit pas encourager le maternalisme, en caressant les mamelles ou en laissant la chienne coucher avec des objets familiers qu'elle considère comme des chiots.

Si la sécrétion lactée n'est pas tarie au bout d'une dizaine de jours maximum ou si celle-ci réapparaît, consulter un vétérinaire.

##### **Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Sans objet.

### **Précautions particulières concernant la protection de l'environnement**

Sans objet.

### **Autres précautions**

#### **3.6 Effets indésirables**

Chiens et chats : non connus.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir également la rubrique « Coordonnées » de la notice.

#### **3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Sans objet.

#### **3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Le médicament vétérinaire ne doit pas être associé à l'éphédrine.

#### **3.9 Voies d'administration et posologie**

Voie orale.

1 à 5 mg d'aminophylline par kg de poids corporel et par prise, à raison de 2 prises quotidiennes espacées de 12 heures d'intervalle, pendant 5 jours, conformément au tableau suivant :

| <b>Poids corporel</b> | <b>Nombre de comprimés par prise</b> |
|-----------------------|--------------------------------------|
|-----------------------|--------------------------------------|

|                                                |            |
|------------------------------------------------|------------|
| Chattes et chiennes de petite taille (< 10 kg) | 1 comprimé |
|------------------------------------------------|------------|

Chiennes  
de taille moyenne (jusqu'à 30 kg) 2 comprimés

Chiennes  
de grande taille (> 30 kg) 3 comprimés

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible.

Si nécessaire, le traitement peut être poursuivi pendant 5 jours supplémentaires.

### **3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)**

Non connu.

### **3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance**

Sans objet.

### **3.12 Temps d'attente**

Sans objet.

## **4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES**

### **4.1 Code ATCvet**

QR03DA05

### **4.2 Propriétés pharmacodynamiques**

L'aminophylline, composé de la famille des méthylxanthines, permet le tarissement de la sécrétion lactée par ses propriétés diurétiques et inhibitrices de la lactation.

### **4.3 Propriétés pharmacocinétiques**

Après administration par voie orale, l'aminophylline est relativement bien absorbée. Son élimination se fait essentiellement sous forme de métabolites par voie rénale.

#### **Propriétés environnementales**

### **5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES**

#### **5.1 Incompatibilités majeures**

Aucune connue.

#### **5.2 Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 4 ans.

#### **5.3 Précautions particulières de conservation**

À conserver à une température ne dépassant pas 25° C.

#### **5.4 Nature et composition du conditionnement primaire**

Plaquette thermoformée PVC-aluminium

#### **5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

### **6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

DOMES PHARMA  
3 RUE ANDRE CITROEN  
63430 PONT DU CHATEAU  
FRANCE

### **7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

FR/V/2499547 6/2021

Boîte de 2 plaquettes thermoformées de 15 comprimés pelliculés

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

#### **8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION**

19/07/2021

#### **9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT**

03/06/2024

#### **10. CLASSIFICATION DES MEDICAMENTS VETERINAIRES**

Médicament vétérinaire non soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).